

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

DÉROGATION MINEURE – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

(Adresse de la propriété : 4585 Carpentier – Lot 4 335 508)

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

QU'UNE assemblée publique de consultation sera tenue le 7 juillet 2014 à compter de 19 h 15 (7 h 15 pm) en la salle municipale du 4055 rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover pour statuer sur une demande de dérogation mineure affectant la marge de recul avant du bâtiment principal sis au 4585 Carpentier.

QUE cette demande de dérogation a pour effet de réduire la marge de recul avant du bâtiment principal à 7, 63 mètres au lieu de 8 mètres, et ce, tel que prescrit au règlement régissant les normes d'implantation. .

Au cours de cette séance, le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser au bureau municipal, 4055 Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover pendant les heures d'affaires.

Saint-Cyrille-de-Wendover,
Ce 4 juin 2014.

Signé :

Mario Picotin,
Directeur général / Secr.-trésorier